



Le 11 août 2014



Monsieur Raymond Lanteigne
Président, Conseil des gouverneurs
Université de Moncton
Secrétariat général

Monsieur le Président,

La présente a pour objet de soumettre à la considération du Conseil des gouverneurs une proposition de « Code de conduite des membres de la communauté universitaire et procédures relatives aux manquements et aux plaintes ».

Depuis plus de 14 ans, l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) demande l'adoption d'un code de conduite pour l'ensemble de la communauté universitaire, et non seulement pour les membres de notre association (cf. document en annexe « L'état de la situation et le pourquoi d'une réforme »). Deux documents déjà proposés par des comités bipartites (ABPPUM/employeur) ont été mis sur les tablettes. Le 1^{er} janvier 2011, la « Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux » entre en vigueur. Pendant la rencontre bipartite¹ tenue le 19 septembre 2011, le Bureau de direction (BD) de l'ABPPUM fait valoir que même s'il estime tout à fait louable et acceptable le contenu de la politique, il considère que cette dernière ne répond pas complètement aux besoins concrets tels qu'ils s'expriment « sur le terrain » et ne répond pas non plus à la grande variété de situations conflictuelles que tous les membres de la communauté universitaires sont susceptibles de rencontrer un jour ou l'autre (comme on l'a vu ces dernières années par exemple avec des cas de dénigrement dans les réseaux sociaux). Dans les faits, depuis l'adoption de cette politique, de nombreux exemples ont démontré son caractère incomplet ainsi que son inefficacité. Les représentants de l'employeur acceptent donc, lors de cette réunion, que l'ABPPUM leur présente un nouveau document pourvu qu'on fasse la preuve que celui-ci est plus solide et plus complet que la politique adoptée.

¹ Article 11.19 de la Convention collective de l'Unité I (1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014), qui réfère à l'unité du personnel académique à temps plein, soit les bibliothécaires, chargées et chargés d'enseignement cliniques, professeures et professeurs chargés d'enseignement II, chercheurs et chercheuses, professeures et professeurs réguliers (sur la voie de la permanence), permanents ou temporaires : *La rectrice ou le recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et autres représentantes ou représentants de l'UMCM, ainsi que le bureau de direction et autres représentantes ou représentants de l'Association se rencontrent au moins une fois par semestre académique, à une date convenue mutuellement, afin de discuter de questions d'intérêt commun dans un esprit de collaboration et de respect mutuel.*

Monsieur Raymond Lanteigne

Page 2

Le 11 août 2014

À la suite de la bipartite en question, le BD décide d'accepter l'invitation de l'employeur à bonifier la politique adoptée en créant un Comité spécial du BD de l'ABPPUM pour établir et rédiger un code de conduite pour l'ensemble de la communauté universitaire. Ce comité se réunit pour la première fois le 27 novembre 2012 (composé de Réal Allard, Michel Cardin (alors président de l'ABPPUM), Marie-Noëlle Ryan, Carole Tranchant et, à titre de conseillère juridique, Michèle Caron, professeure de droit à la retraite). Voici une brève chronologie des étapes subséquentes :

- ✓ Une version provisoire du code de conduite est présentée au Conseil d'administration (CA) de l'ABPPUM le 5 avril 2013. Cette version a été établie pour l'essentiel à partir des règlements déjà existants à différentes instances de l'Université de Moncton (p. ex. Politique sur le harcèlement sexuel et sexiste), règlements dont certains sont par ailleurs très difficiles à trouver sur le site de l'Université, ce qui pose un problème d'accessibilité (cf. « L'état de la situation et le pourquoi d'une réforme p.1-2). Une fois ces règlements réunis, Michèle Caron a fait des recherches sur les sites de nombreuses autres universités canadiennes pour pallier aux aspects manquants à l'actuelle « Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux » (le code le plus utilisé a été celui de l'Université de Montréal).
- ✓ Cette première version a été minutieusement étudiée et amendée à plusieurs reprises par le Comité de l'ABPPUM. Le Comité finalise ainsi un document préliminaire qui sera soumis à plusieurs rondes de consultations.
- ✓ Une réunion de toutes les associations des trois campus, y compris la FÉÉCUM, a lieu le 10 avril 2013 pour un premier feed-back sur le document préliminaire.
- ✓ Une version amendée est présentée au CA de l'ABPPUM le 29 novembre 2013.
- ✓ La consultation finale sur la version amendée du code est effectuée auprès des associations des trois campus et des membres du CA entre le 20 décembre 2013 et le 3 février 2014.
- ✓ Une fois acceptée par les autres associations des trois campus de l'Université de Moncton, le CA de l'ABPPUM l'approuve à l'unanimité lors de sa réunion du 14 mars 2014.
- ✓ Le document est soumis à tous les membres de l'ABPPUM et discuté en Assemblée générale annuelle le 21 mars 2014, pour être finalement adopté à la majorité.
- ✓ Le mois dernier, une copie électronique de la version finale de la proposition de « Code de conduite des membres de la communauté universitaire et procédures relatives aux manquements et aux plaintes » est acheminée par courriel au recteur (qui en a reçu une version papier également), aux vice-recteurs et à la vice-rectrice, ainsi qu'aux membres du Comité paritaire de relations de travail, dont le directeur du Service des ressources humaines.

Lors de nos recherches et de nos consultations à grande échelle sur le sujet, nous avons pour but de permettre à l'Université de Moncton de réaliser ses objectifs d'équité procédurale et de justice pour tous les membres de la communauté universitaire en visant : 1) l'uniformité, la clarté et la cohérence de ses politiques et de leur application; 2) leur accessibilité; 3) leur transparence et leur efficacité. Ces trois objectifs ne sont pas remplis actuellement avec la « Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux », loin s'en faut. En outre, nous avons intégré des règlements encore inexistant, mais dorénavant nécessaires concernant des situations inédites à ce jour (p. ex. cyberintimidation ou dénigrement sur les réseaux sociaux). Nous insistons sur le fait que la version finale du Code a aussi intégré de nombreuses suggestions pertinentes issues des discussions avec les diverses associations des trois constituantes de l'Université de Moncton.

Monsieur Raymond Lanteigne

Page 3

Le 11 août 2014

Nous sommes donc fiers de vous présenter aujourd'hui ce document final que nous vous demandons de bien vouloir porter à l'attention du Conseil des gouverneurs, en vue de son adoption, pour le bien supérieur de notre institution et de toute la communauté universitaire.

Notre proposition de Code de conduite vous est présentée dans la partie A du document ci-joint. La partie B traite des procédures relatives aux manquements.

En vous remerciant de toute la considération accordée à cette requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La présidente,


Marie-Noëlle Ryan

- p. j. « L'état de la situation et le pourquoi d'une réforme »
« Code de conduite... »

- c. c. Monsieur Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier
Madame Lynne Castonguay, secrétaire générale
Monsieur Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines
Monsieur André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Madame Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales
Monsieur Terrance J. LeBlanc, directeur, Service des ressources humaines
Madame Jennifer L. Boyd, conseillère en harcèlement et gestion de conflits